



**RAPPORT DE VISITE
DU TRANSFEREMENT DES
DETENUS DE LA MAISON D'ARRET
CHARLES III DE NANCY
VERS LE CENTRE PENITENTIAIRE
DE NANCY - MAXEVILLE**

22-24 juin 2009

Contrôleurs : Xavier Dupont, chef de mission ;
Bernard Bolze,
Betty Brahmy.

En application de la loi du 30 octobre 2007 qui a institué le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, trois contrôleurs ont assisté au transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III de Nancy au centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville.

Ils sont arrivés à la maison d'arrêt le lundi 22 juin 2009 à 14h et sont repartis du centre pénitentiaire le mercredi 24 juin à 16h.

L'ensemble des documents demandés a été mis à la disposition des contrôleurs.

Durant cette visite, les contrôleurs ont rencontré :

- Le préfet de Meurthe-et-Moselle ;
- Le directeur départemental de la sécurité publique et son adjoint ;
- Le directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg et la coordinatrice « sécurité » ;
- Le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Nancy ;
- La présidente du tribunal de grande instance de Nancy ;
- Le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Lorraine ;
- Des élus des communes de Nancy et de Maxéville ;
- Le représentant de l'agence pour l'immobilier de la justice (APIJ) ;
- Une avocate inscrite au barreau de Nancy ;
- Le responsable des équipes d'intervention et de sécurité (ERIS) présentes sur place ;
- Le responsable du service national des transferts de Fresnes (SNT) ;
- La directrice de l'établissement pénitentiaire et ses deux adjointes ;
- Le responsable local de l'enseignement ;
- Des membres des équipes soignantes (somatiques et psychiatriques) ;
- L'ensemble des personnels de surveillance ayant participé à l'opération de transfèrement ;
- Le directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et le chef d'antenne du SPIP ;
- L'aumônier catholique de la maison d'arrêt Charles III ;
- Les représentants des entreprises GEPSA et EMEP 4 ;
- Des représentants locaux des organisations syndicales du personnel de surveillance.

Les contrôleurs ont constaté le rassemblement d'une quinzaine de surveillants à l'initiative d'une organisation syndicale devant le centre pénitentiaire le 23 juin au matin pour revendiquer une augmentation des effectifs.

Cette mission a fait l'objet d'un rapport de constat qui a été soumis au chef d'établissement le 9 octobre 2009. Celui-ci a fait connaître ses observations par écrit le 7 décembre 2009. Elles ont été prises en considération pour la rédaction du présent rapport.

1. Préparatifs du déménagement

1.1. par l'administration

Le centre pénitentiaire (CP) de Nancy- Maxéville a été construit dans le cadre d'un partenariat public/privé, par contrat signé le 23 février 2006, pour être livré à l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) début 2009.

Il se trouve à six kilomètres de la maison d'arrêt Charles III.

Il est composé de douze bâtiments et miradors, sous vidéosurveillance (180 caméras), et dispose de 693 places.

Il a été inauguré par la garde des sceaux, ministre de la justice, le 9 juin 2009.

Le transfert des 284 détenus (dont vingt-et-une femmes) présents à la maison d'arrêt Charles III le 22 juin a été fixé au 23 juin 2009 en fin de journée, l'opération étant placée sous la responsabilité du préfet de Meurthe-et-Moselle. Les détenus en ont été informés le jour même alors que la veille, la presse en avait dévoilé la date.

Le préfet a réuni la presse une première fois le mardi 22 juin à 14 h 30 pour présenter l'opération, en présence de la directrice de l'établissement et du directeur interrégional des services pénitentiaires de Strasbourg, puis le lendemain matin pour en dresser le bilan. L'accueil et la présence de la presse ont été pris en charge tout au long de l'opération par la préfecture, sous réserve des accréditations accordées au préalable par le cabinet du préfet.

L'organisation du transfert a entraîné la mobilisation de 420 personnes, pour l'essentiel des fonctionnaires issus de l'administration pénitentiaire et de la police nationale :

- les cadres de la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) Est
- l'état-major de la sécurité de la direction de l'administration pénitentiaire
- la direction, les personnels de la maison d'arrêt Charles III et les personnels nouvellement affectés au centre pénitentiaire ainsi que les personnels des entreprises titulaires de contrats de maintenance (EMEP 4) et de services (GEP SA) pour le centre pénitentiaire

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

- le service national des transfèvements (SNT) de Fresnes (vingt agents et trois autobus)
- les équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS) (quatre-vingt agents en provenance de Strasbourg, Lyon, Toulouse, Marseille, Dijon et Lille et six véhicules de type monospace)
- la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) de Meurthe-et-Moselle (escortes) et deux compagnies de CRS (surveillance, jalonnement)
- la police municipale de Nancy (circulation).

Les personnels de l'UCSA n'ont pas souhaité prendre part à l'opération.

La préparation du transfert a fait l'objet d'une conduite de projet confiée à la directrice de l'établissement pénitentiaire et à ses deux adjointes, assistées à cette fin par :

- un référent « ouverture » au sein de la DISP Est ;
- la mission « ouverture des nouveaux établissements » (ONE) de l'administration centrale ;
- le cabinet de conseil ALGOE.

Un groupe de travail a suivi toute la phase de préparation. Le journal interne de la maison d'arrêt « *Entre nos murs* » en a rendu compte chaque semaine.

Une réunion de présentation du transfert a été proposée aux magistrats du parquet et de l'application des peines le 10 juin. La présidente du tribunal de grande instance de Nancy et le procureur de la République ont partiellement assisté au transfert dans la soirée du 23 juin.

Le centre pénitentiaire a fonctionné « à blanc » la semaine précédant le transfert. Des personnels y étaient présents depuis quatre mois pour préparer la mise en service.

La direction avait décidé de suspendre provisoirement les parloirs à la maison d'arrêt les 23 et 24 juin pour faciliter l'opération, et organisé la reprise des rendez-vous des parloirs au CP de façon manuelle pour la première semaine avant la mise en service des bornes. (Observation n°1)

1.2. par les personnels de surveillance

Un *briefing* a lieu le mardi 23 juin à 15 h en présence de l'ensemble des membres du personnel de surveillance, des gradés et de la direction en charge du transfèrement. Il concerne l'ensemble des opérations devant se dérouler sur le site de la maison d'arrêt Charles III. Il ne reste en détention qu'un minimum de surveillants chargés d'assurer la journée jusqu'à 16 h.

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

L'appel est fait ; seul un agent n'est pas présent. Il est remplacé sur l'organigramme prévu par un agent « disponible ». L'ensemble des personnels a pris exceptionnellement la relève des agents en poste à 16 h. Ils devaient rester en service jusqu'à la fin des opérations.

Cinq équipes sont constituées, placées chacune sous la responsabilité d'un premier surveillant :

- une équipe composée de sept agents, chargée du quartier des femmes puis d'autres missions une fois le transfert des femmes terminé.
- six agents, affectés au bâtiment A : deux au rez-de-chaussée, deux au premier étage, deux au deuxième étage.
- neuf agents postés dans la cour d'honneur, à la porte d'entrée, et en tant qu'« agents disponibles » ; ils doivent également charger les sacs des détenus dans les cars de transfert.
- quatre surveillants chargés de la fouille et un de la circulation autour du greffe ;
- cinq agents ont la responsabilité des « sas attente » en détention, de la circulation au bâtiment A et du poste de surveillance.

L'ensemble des mouvements sont organisés et placés sous la conduite des personnels de surveillance. Les gradés sont sous l'autorité d'un « officier de coordination ».

La présence des agents des ERIS est présentée comme une force de dissuasion visible et ne devant intervenir qu'en cas d'incident.

1.3. par les détenus

Un principe a présidé au déménagement : l'information devait être distribuée en amont de telle façon que les questions posées le soient avant et non après le déménagement. La direction de l'établissement a ainsi élaboré un « rétro planning » relatif aux cinq dernières semaines précédant le transfert.

La première de ces semaines (25-29 mai) a vu le déménagement du vestiaire des détenus vers le nouveau centre pénitentiaire, la préparation de la liste des libérables par le greffe et une proposition de liste de détenus à transférer vers d'autres établissements faite à la DISP Est pour alléger l'opération le jour même. Huit détenus ont ainsi été transférés vers les maisons d'arrêt de Metz et d'Epinal.

La deuxième semaine (2-5 juin) a principalement été consacrée à l'information personnalisée aux détenu(e)s (voir infra) et à la réunion de la commission de l'application des peines.

La troisième semaine (8-12 juin) a été dédiée à l'information aux familles, au retour des vœux des détenu(e)s quant à l'occupation de leur cellule, seul(e) ou à deux, et à la commission de classement. Elle a vu l'arrêt des activités (ateliers, bibliothèque...) ; une fouille générale du centre pénitentiaire été pratiquée.

La quatrième semaine (15-21 juin) a été vouée à la distribution des cartons de déménagement dans les cellules, à la distribution des nouveaux bons de cantine et à leur

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

retour, à la montée des paquetages, à l'arrêt des écrous, au choix d'affectation dans les cellules, au règlement des paies et au transfert des dossiers.

Le lendemain du transfert (24 juin) a permis de planifier la distribution des cantines et la reprise des comptes ; le 25 juin les parloirs ont repris. (Observation n°2)

1.3.1. L'information faite aux détenu(e)s

L'administration a amplement anticipé l'annonce du déménagement auprès des personnes détenues. Chacun pouvait connaître l'échéance approximative du transfert pour Nancy- Maxéville dès l'automne précédent. Les détenus ont appris, dans la semaine du 2 au 5 juin, quelle serait la semaine du transfert. La seule information jamais notifiée a été l'heure effective du mouvement.

Un gradé s'est rendu, ces mêmes jours, dans chaque cellule afin de recueillir le vœu des détenus : celui d'occuper seul sa future cellule ou celui de la partager avec un codétenu.

Différents documents écrits ont été distribués à la population des détenus :

- l'un concernait les trois cartons de déménagement, les objets qui ne pourraient être emportés : chauffes plats avec pastilles, thermoplongeurs (dans un premier temps, puis autorisés verbalement quelques jours avant le transfert), vêtements à capuche ;
- un autre concernait le choix d'affectation en cellule (seul ou doublé) et que chacun d'eux devait signer ;
- un troisième avisait des réunions préparatoires par bâtiments et par étages en salle polyvalente pour présenter le nouvel établissement, les modalités pratiques de transfert, l'organisation et la réservation des parloirs, le travail et la formation professionnelle avec GEPSA, l'organisation des cantines avec GEPSA (huit réunions entre le 2 et le 5 juin) ;
- un dernier informait les familles (voir infra).

Des réunions associant des détenu(e)s ont été organisées pour diffuser les informations utiles et répondre aux questions. Il a été rapporté aux contrôleurs que certains détenus n'en avaient pas eu connaissance ; d'autres n'ont pas souhaité s'y rendre, d'autres enfin y ont participé.

1.3.2. L'information faite aux familles

Les familles ont fait l'objet d'une semblable information. Il leur a été signifié par écrit, sous forme de feuille distribuée, que les visites cesseraient le 22 juin, pour reprendre le 25 au matin, au CP. Les nouveaux parloirs pouvaient être réservés dès le 15 juin, par téléphone au numéro de la maison d'arrêt ou lors des visites précédentes. Les bornes de réservation seraient disponibles au CP dès le 25 juin pour réservation à compter du 30 juin 2009. Les informations pratiques relatives aux horaires, à la réservation, à la salle d'accueil des familles, à la sécurité, à l'apport du linge ou à l'envoi de mandats figuraient également sur le document distribué. Les contrôleurs n'ont pas eu connaissance d'une distribution de cette information dans une autre langue que le français.

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

2. Description du transfèrement le 23 juin 2009

2.1 L'organisation

2.1.1 Description générale*

Le transfert a commencé le mardi 23 juin à 18 h30 en présence du préfet et du directeur départemental de la sécurité publique ; il s'est achevé à 01 h 00 le mercredi 24 juin.

Trois postes de commandement ont été activés :

- à la préfecture, placé sous la responsabilité du directeur de cabinet ;
- à la maison d'arrêt, placé sous la responsabilité de la directrice de l'établissement ;
- au centre pénitentiaire, placé sous la responsabilité d'une directrice-adjointe.

L'agencement des lieux n'a pas autorisé l'entrée des cars jusque dans la cour de l'établissement. Ces cars, successivement garés devant le portail de la maison d'arrêt, maintenu ouvert, ont été placés sous la surveillance des forces de l'ordre et des ERIS, postées de part et d'autre du porche à l'intérieur et à l'extérieur. Le positionnement des cars a préservé les détenu(e)s du regard des journalistes, postés à l'extérieur.

Le transfèrement pour chaque détenu a comporté trois phases :

- la levée d'écrou à la maison d'arrêt (sortie de cellule, fouille, greffe) ;
- le transport sécurisé par le service national des transferts (SNT) et escorté par la police ;
- l'écrou à l'arrivée au centre pénitentiaire (greffe, signalisation, conduite en cellule).

Des proches de détenus, certains intervenants de l'établissement et des badauds ont été tenus à distance par la police, et la circulation devant la maison d'arrêt a été interrompue à partir de 18 h.

2.1.2 La participation des ERIS

Les forces de l'ordre sont déployées aux alentours de 17 h à l'intérieur de la cour d'honneur et à l'extérieur de l'établissement. Les ERIS prennent position dans le bâtiment principal abritant les cellules des hommes vers la même heure après que des cris ont fusé et qu'une première cellule a été mise à sac. Les quatre occupants de la cellule concernée sont extraits par les membres des ERIS et conduits immédiatement, par véhicule spécial, au centre pénitentiaire. L'opération sera renouvelée plus tard une fois après la mise à sac d'une deuxième cellule. La direction affirme aux contrôleurs que les auteurs ne feront pas l'objet de sanctions disciplinaires. Il apparaît toutefois que s'ils n'ont pas fait l'objet d'une mise en prévention au CP, la direction, dans sa réponse au rapport de constat, a indiqué avoir engagé des poursuites disciplinaires à leur encontre.

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

A l'arrivée au nouveau centre pénitentiaire, seuls les cars ont pénétré dans la cour. Les détenus ont accédé au rez-de-chaussée du bâtiment « direction » dont le couloir a été aménagé pour les opérations d'écrou : greffe, signalisation. A la sortie du bâtiment, chaque détenu, pris en charge par des surveillants du CP, ont repris le sac contenant ses affaires autorisées à conserver jusqu'au dernier moment et acheminées dans le même bus. Escortés par les ERIS, les détenus ont été emmenés par groupe de quatre jusqu'au bâtiment de leur cellule d'affectation, connue depuis plusieurs jours, soit en centre de détention, soit en maison d'arrêt.

2.1.3 Le rôle particulier des officiers à l'arrivée au CP

L' « officier de coordination » annonce l'arrivée des cars d'une part, puis la fin de l'intégration des détenus dans leur bâtiment d'autre part

Trois officiers ont été nommés pour les bâtiments d'hébergement : un pour la MAF/CD, un pour la MAH1, un pour la MAH2, un pour l'infrastructure et un pour les mouvements/bâtiment administratif.

Chaque officier a un rôle précis depuis la réception des détenus à la sortie des bus jusqu'à leur arrivée dans leur cellule.

2.2 Le déroulement du transfert

2.2.1 La collecte des ultimes effets personnels des détenus

Un vaste sac en plastique doté d'une fermeture est distribué à midi dans chaque cellule et pour chaque détenu(e) afin d'y placer ses ultimes effets personnels. Chaque détenu est invité à y inscrire son nom au moyen d'un stylo-feutre. Les contrôleurs ont pu constater que certains effets personnels n'ont pu trouver place ni dans les trois cartons mis à disposition, ni dans le grand sac du départ. Ils sont abandonnés en cellule (observation n°3)

2.2.2 La distribution des repas le jour du transfert

Les repas distribués le jour du déménagement sont « améliorés ». Celui du soir est distribué au cours de l'après midi du mardi, dans un sac, les détenu(e)s étant invité(e)s à le consommer avant le départ. Une incompréhension de la part de certains détenus a fait qu'ils ont cru pouvoir emporter ce repas pour le consommer à l'arrivée. Il a alors été confisqué lors de la fouille de départ. Une collation attendait les arrivants en cellule (voir *infra*).

2.2.3 Le transfert vers les cars

Les surveillants ont procédé à un premier appel de deux fois dix détenus, conduits à rejoindre une cellule d'attente collective. Il a été alors procédé, au greffe, à la levée d'écrou de chacun. Les femmes détenues ont été enchaînées par deux, au poignet, dans la cour d'honneur et conduites dans le car qui stationnait devant le portail, au milieu d'un déploiement important de surveillants, de membres des ERIS cagoulés et, pour l'extérieur de

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

l'établissement, de forces de l'ordre. Le transport des hommes a fait l'objet d'un parcours identique, ceux-ci étant également entravés par deux aux chevilles.

2.2.4 Le transport en car

Le transfert débute à 17h, comme prévu, par le quartier des femmes où vingt et une femmes sont incarcérées. Il a été convenu de laisser les deux femmes enceintes et une détenue fragile le plus longtemps possible dans leur cellule.

Une surveillante ouvre la porte de la cellule de deux détenues du premier étage et les invite à se rendre dans une cabine afin qu'une autre surveillante procède à une fouille intégrale. Il se passe la même chose au rez-de-chaussée. A l'issue de la fouille, les femmes sont acheminées dans plusieurs cellules d'attente. Elles sont prévenues qu'elles n'ont, par la suite, le droit de n'emporter que du tabac. Une détenue dit vouloir prendre avec elle son thermo plongeur resté en cellule, une autre, une double prise oubliée. Les surveillantes informe les détenues qu'un inventaire sera fait après le départ et qu'elles pourront récupérer ces objets à la fouille.

Le préfet ayant décidé de décaler l'heure de démarrage des rotations compte-tenu de la circulation dans la ville, l'attente dans les cellules est plus longue que prévue. Aucun incident n'est à signaler hormis l'anxiété massive de la personne déjà signalée comme fragile. Celle-ci redoutait le voyage en car, car elle ne voulait pas s'asseoir à côté d'une autre détenue, du fait de sa pathologie mentale. Un des contrôleurs a signalé cette situation particulière au responsable de l'autobus qui a fait le nécessaire.

A la sortie de la cellule d'attente, les détenues sont conduites quatre par quatre vers le greffe où la levée d'écrou est réalisée par quatre agents pénitentiaires. Les femmes sont alors enchaînées deux par deux.

Ensuite les femmes montent dans le car qui part à 19h pour le nouveau centre pénitentiaire.

Le transfert des détenus des quartiers des hommes peut alors commencer. Il se fait selon les affectations des détenus au CP.

Le premier car concerne les vingt détenus qui vont être incarcérés au centre de détention (CD) du centre pénitentiaire. Le nom des vingt détenus est donné au gradé qui se charge de faire descendre quatre personnes à la fois. Une fouille intégrale est pratiquée dans les parloirs avocats. A l'issue de cette opération, les détenus se rendent au greffe pour la levée d'écrou puis sont enchaînés et entravés deux par deux, puis conduit au car, quatre par quatre.

Les rotations des trois autocars se succèdent régulièrement selon le même principe : les occupants sont choisis en fonction de leur future affectation au CP. Les cars partent environ toutes les trente minutes de la maison d'arrêt. Les détenus concernés sont alternativement des personnes affectées à la maison d'arrêt des hommes 1 (MAH 1) pour les condamnés et ensuite à la maison d'arrêt des hommes 2 (MAH 2) pour les personnes prévenues. Cent quarante-et-une personnes sont attendues à la MAH 1 et cent deux à la MAH 2.

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

Le trajet entre les deux établissements dure de vingt minutes pour les premiers voyages à dix minutes pour ceux qui se déroulent plus tard dans la soirée.

La distance entre la maison d'arrêt Charles III et le centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville est de six kilomètres. Quatorze rotations ont été nécessaires à l'acheminement des détenu(e)s par groupes de vingt. Chaque véhicule a fait l'objet d'une sécurisation identique : ouverture de la voie par quatre motards de la police, présence d'un véhicule occupé par les forces de sécurité à l'avant du convoi et à l'arrière, portes ouvertes, armes brandies, sirènes hurlantes et parcours différents connus seulement des chauffeurs.

Les trois véhicules utilisés, identiques, sont des cars de tourisme ordinaires équipés de telle façon qu'ils répondent aux besoins de leur usage : vitres teintées et dispositif de séparation des personnels situés à l'avant.

Chaque contrôleur a effectué un voyage avec des détenus dans le car.

2.2.5 L'arrivée et la mise sous écrou

Les détenus sortent du car, deux par deux pour se rendre au greffe, situé à proximité de la porte donnant accès à la cour où stationne le car. Les menottes et les entraves sont retirées. Les formalités d'écrou sont réalisées successivement : prise d'empreintes digitales, prise d'empreinte palmaire pour la biométrie, puis réalisation de la photographie numérique. Initialement il avait été prévu de repousser au mercredi 23 juin la biométrie, mais la directrice adjointe, responsable des opérations sur le site du CP a réalisé qu'il était possible de procéder à l'ensemble des formalités d'écrou sans que le dispositif ne s'engorge. Cette manière de faire a permis de ne pas refaire de mouvements vers le greffe de l'ensemble de la population pénale le lendemain.

Il est prévu que la carte d'identité intérieure soit remise aux détenus le mercredi 24 juin.

A l'issue des formalités d'écrou, les détenus sortent vers le poste central d'informations (PCI) pour être l'objet d'une prise en charge vers les unités d'hébergement. Le gradé du bâtiment reçoit les détenus et les fait conduire par les surveillants dans leur cellule. Il fait signer au détenu l'état des lieux de sa cellule.

2.2.6 L'entrée en cellule

A son entrée dans la cellule qui lui a été affectée et qui porte son nom sur la porte, la personne détenue retrouve ses effets personnels contenus dans les trois cartons mis à disposition les jours précédents.

Il lui est remis un mot d'accueil signé de la directrice.

Chaque entrant(e) est invité(e) à signer un état des lieux comprenant l'inventaire du mobilier. L'équipement comporte deux lits métalliques superposés, y compris pour les détenus ayant opté pour le choix d'être seul et étant hébergés dans une cellule à une place, une armoire munie de rayonnages et d'une penderie, une chaise en plastique et une table,

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

un réfrigérateur mis gratuitement à disposition. Le bloc sanitaire comprend un lavabo, des toilettes à l'anglaise et une douche.

Chaque cellule est équipée d'un poste de télévision à écran plat dont le coût de location est de 9 euros par quinzaine, quel que soit le nombre des occupants de la cellule.

Un sachet comprenant deux madeleines, une barre chocolatée, une pomme et une bouteille d'eau minérale de 50 cl est à disposition des entrants.

Chacun trouve également un *kit* toilette complet, un *kit* entretien et les ustensiles utiles au nettoyage de la cellule ainsi que les draps, couvertures, serviettes et torchons. (Observation n°4)

3. Perception de l'opération par les personnes présentes

3.1 Perception de l'opération par les détenus

Il n'est pas aisé de qualifier la perception des détenus sur ce déménagement. Les propos entendus sont divers, non quantifiables sérieusement et souvent induits par le propre point de vue des personnels. En substance, les personnels de surveillance ont tenu le discours suivant au détenu(e)s : « *Vous serez plus convenablement installés, vous aurez le confort qu'apporte une douche en cellule mais nous n'aurons plus le loisir de vous écouter, de vous consacrer un peu de temps. Les rapports humains vont se détériorer* ».

Les contrôleurs ont entendu des détenus vulnérables et fragiles se réjouir de quitter une pénible cellule collective, une détenue indépendante se féliciter de pouvoir enfin être seule en cellule, un groupe de détenus de nationalités diverses (moldave, arménienne, turque) déplorer se retrouver isolés, une détenue enceinte redouter de se retrouver seule.

Une détenue a regretté que l'intégralité du mobilier présent dans sa nouvelle cellule soit scellé de telle façon que l'espace n'était pas personnalisable. Un homme a dit s'être représenté la cellule plus vaste que celle qu'il découvrait.

Tous ont déploré constater la présence de deux lits dans une cellule conçue pour une personne et ne laissant pas augurer l'occupation annoncée. (Observation n° 5)

Une femme détenue, mère de trois enfants, indique qu'elle avait fini par refuser la visite des siens à la maison d'arrêt en raison de la vétusté des locaux et de l'absence d'intimité des parloirs. Elle se réjouit du déménagement qui verra la reprise de ces visites dans de bonnes conditions.

3.2 Perception de l'opération par les ERIS

Le responsable des ERIS considère que l'opération s'est parfaitement bien déroulée. Il estime que la préparation minutieuse faite en amont par la direction est pour beaucoup dans ce succès. Selon lui, « *chacun savait ce qu'il avait à faire, les détenus étaient informés. Les tensions ont été minimales.* »

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

3.3 Perception du transfèrement par les personnels médicaux

Les personnels de l'UCSA n'ont pas souhaité participer à cette opération. Le médecin responsable de l'UCSA avait au préalable précisé à la direction qu'en cas de problème lors du transfert, il faudrait faire appel au centre 15. (Observation n°6)

3.4 Perception du transfèrement par les personnels du SPIP

Le responsable de l'antenne du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) a fait part aux contrôleurs de son regret de n'avoir pas été associé aux réunions concernant les plans de l'établissement, notamment concernant l'absence de salle dédiée aux activités socioculturelles et à des représentations.

3.5. Perception du transfèrement par les personnels de l'éducation nationale

Le responsable local de l'enseignement (RLE) rencontré sur le site de la maison d'arrêt Charles III, a exprimé sa vive inquiétude sur ses possibilités de réaliser les mêmes enseignements au centre pénitentiaire du fait du nombre de lieux où il aurait à les dispenser : une salle de classe à la MAF, une à la MAH 1, deux à la MAH 2, deux au CD. Il craint que cette organisation entraîne beaucoup de mouvements pour les détenus concernés et qu'elle nécessite un temps de professeur plus important. (observation n°7)

3.6 Perception par la direction

La direction est satisfaite des conditions du transfèrement qui s'est terminé mercredi à 0h30. Le contre-appel des détenus a eu lieu à 1h du matin, soit une heure avant l'heure prévue initialement. Ensuite, un moment de convivialité a rassemblé tous les personnels qui ont participé à l'opération au PC de commandement dans le bureau de la directrice.

Une réunion de presse a eu lieu le mercredi 24 juin à la préfecture.

La presse régionale, *Le Républicain Lorrain* et *L'Est Républicain*, a rendu compte du transfèrement dans les éditions en date du 24 juin 2009.

4. La première journée au centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville le 24 juin

4. 1 Présentation du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville

Le centre pénitentiaire est situé 300 rue de l'Abbé de Haltebourg. 90 % de son emprise foncière se trouve sur la commune de Maxéville et 10% sur celle de Nancy, dans le quartier du Haut du Lièvre. Il s'agit d'un quartier qui fait l'objet d'un grand projet de ville (GPV) et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée à l'architecte Alexandre Chemetoff.

Juin 2009

Rapport de visite Transfèrement des détenus de la maison d'arrêt Charles III vers le CP de Nancy-Maxéville

Deux semaines après l'ouverture de l'établissement, ses coordonnées téléphoniques ne se trouvent ni dans l'annuaire de l'administration pénitentiaire, ni dans les « Pages jaunes » de l'annuaire électronique. (Observation n°8)

La Communauté urbaine du grand Nancy (CUGN) a mis en place la desserte du centre pénitentiaire par les transports en commun (lignes 111/112), un arrêt ayant été installé devant l'entrée du CP. Les passages ont lieu une à deux fois par heure. Une correspondance est possible avec la ligne 124, située à une dizaine de minutes à pied, pour se rendre au centre ville. Le trajet pour le centre ville, et la gare notamment, nécessite une trentaine de minutes pour un coût d'1,20 €.

Le centre pénitentiaire a une capacité de 693 places. Il est composé de cinq bâtiments de détention :

- La maison d'arrêt des femmes qui comporte trente places ;
- Le centre de détention (CD) pour hommes avec 241 places dont huit cellules doubles ;
- Le quartier des arrivants composé de trente places ;
- La maison d'arrêt des hommes 2 (MAH 2) pour 180 prévenus ;
- La maison d'arrêt des hommes 1 (MAH 1) pour 212 condamnés.

4.2 Les personnels de surveillance

Les personnels rencontrés au CD et à la maison d'arrêt des femmes ont exprimé un certain sentiment d'isolement.

Des personnels évoquent également leur difficulté à concevoir de passer les portes sous l'œil des caméras, sans avoir aucun contact avec leurs collègues et « *d'être à la merci de l'électronique* ».

Ils expriment leur satisfaction à propos du mess situé à l'extérieur du centre pénitentiaire tant pour sa situation, que pour la qualité et le prix des repas.

Certains surveillants, ceux du vestiaire par exemple, sont satisfaits d'être déchargés d'une partie de leur travail, dorénavant attribué au gestionnaire privé. C'est le cas, notamment de la buanderie, des paquetages des arrivants, du renouvellement des *kits* hygiène.

Les surveillantes déplorent l'absence d'une véritable salle de repos en lieu et place de la cellule qui leur est attribuée à cette fin.

Juin 2009

4.3 Les autres personnels

Les personnels de l'UCSA sont satisfaits des nouveaux locaux du CP. Ceux-ci sont spacieux, adaptés, propres et représentent bien l'idée de « *service de soins hospitaliers en milieu pénitentiaire* ».

Les soignants de l'équipe de psychiatrie ne se sentent pas à l'aise dans leurs nouveaux locaux : ils ont fait part aux contrôleurs de leur impression d'être isolés par rapport au surveillant, ce qui augmente leur sentiment d'insécurité.

Les infirmières appelées à véhiculer de lourds chariots de médicaments éprouvent des difficultés à assurer le franchissement de décrochements de niveaux à hauteur de chaque grille située dans les passages conduisant aux bâtiments.

Un enseignant installant du matériel informatique dans une salle de cours déplore le manque de prises électriques (trois prises éparses pour une quinzaine de postes) et la présence d'un évier qui fait par ailleurs défaut dans une salle d'activités. Les tables sont trop petites pour installer deux personnes et trop grandes pour une (60 x 120). Il constate l'absence de table-bureau pour son propre usage.

4.4 Impressions de détenu(e)s lors de la première journée au CP

Les contrôleurs n'ont pas constaté de troubles particuliers lors de leur présence au premier jour de l'installation. Ils ont été témoins des appels de détenus entre eux, cherchant à se localiser à l'intérieur de l'établissement.

La présence de moins de la moitié des effectifs des détenus (280 pour 693 places) a été citée comme facilitant la prise en main de l'établissement par les personnels.

L'administration a souhaité que la première journée de détention dans le nouveau centre pénitentiaire soit la plus proche possible de la normale. Une distribution de viennoiseries a cependant accompagné le service du petit déjeuner. Les activités sportives faisaient partie du programme.

Un détenu réclame la chaise manquante à sa cellule alors qu'il a signé dans la nuit un état des lieux en omettant de le signaler.

Les contrôleurs ont été témoins de dysfonctionnements inhérents à une première installation : ouverture problématique de portes, par exemple. Mais aussi longueur des premiers mouvements de telle façon que l'heure de sport, prévue pour un groupe de détenus, semblait véritablement compromise.

Une détenue déplore l'absence de vue telle que l'ancien établissement permettait d'en ménager.

Les détenus occupant une cellule double se plaignent de l'absence d'intimité du bloc sanitaire : les deux battants de porte ne masquent que très partiellement la vue sur les toilettes et sur la douche, tant pour le codétenu que pour les personnels amenés à entrer. La prévention du suicide a été donnée en guise d'explication de ce dispositif. L'usage de la

Jun 2009

douche entraîne obligatoirement la présence d'eau dans les toilettes, sur l'ensemble du sol du bloc, voire dans le couloir.

CONCLUSION

A l'issue de leur visite les contrôleurs formulent les observations suivantes :

1. Il est apparu aux contrôleurs que l'opération de transfèrement dans son ensemble avait fait l'objet d'une attention extrêmement soutenue et planifiée longtemps à l'avance.
2. La direction a veillé au maintien des liens familiaux.
3. Certains détenus ont déploré que l'intégralité de leurs effets personnels n'ait pu les suivre au centre pénitentiaire.
4. L'attention particulière qui a consisté à mettre à disposition aux entrants une collation, un « kit hygiène », un « kit entretien » et l'ensemble des effets personnels de chaque détenu dans sa cellule, est apparue appréciable par les contrôleurs.
5. La direction a longuement motivé la nécessité du déménagement par l'offre à chaque détenu de pouvoir choisir entre l'occupation d'une cellule individuelle ou d'une cellule double. Les détenus qui ont opté pour une cellule individuelle ont eu la contrariété de découvrir que ces cellules, conçues pour une personne, étaient déjà équipées de deux lits.
6. Il est regrettable que les personnels de l'UCSA n'aient pas jugé utile de se mobiliser pour un événement qui comportait une part de risque sanitaire.
7. Plusieurs catégories de personnels ont déploré de ne pas avoir été associées aux réunions de conception du site afin de faire valoir leurs besoins en matière d'espace et de fonctionnement.
8. Il convenait de rendre immédiatement accessibles au public les coordonnées du nouveau centre pénitentiaire.